



CAPD du 17 mars

Zoom sur les résultats du DIF

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Vendredi 18 mars 2016

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) est un droit à la formation, capitalisable, alimenté chaque année civile à hauteur de 20 heures, pour les enseignants exerçant à temps complet ou bénéficiaires d'un temps partiel de droit. La CAPD du 17 mars a examiné les demandes déposées par les collègues.

Dans un souci de transparence et d'équité, les élues du SNUipp 63 à la CAPD vous présentent le tableau récapitulatif des demandes, des formations poursuivies et des aides qui ont été allouées.

Formation demandée	Organisme de formation	Nombre d'heures demandées	Coût de la formation	Décision CAPD	
				Prise en charge des frais de formation	Allocation (somme approximative)
Stage extensif d'Anglais	Université Blaise Pascal	50 h	435 €	65 €	400 €
Stage extensif d'espagnol	Université Blaise Pascal	40 h	348 €	50 €	373 €
Stage extensif d'Espagnol	Université Blaise Pascal	20 h	174 €	30 €	160 €
Stage extensif préparation aux examens de Cambridge	Université Blaise Pascal	40 h	394 €	60 €	373 €
Formation continue diplômante (par participant)	ESPE	52 h	256 €	néant	11 x 320 €
Formation initiale des assistants maternels	Conseil départemental	60 h	néant	néant	200 €
PSC1/RIFAP Remise à niveau	Fédération française d'étude et de sports sous-marins	7 h	25 €	néant	60 €
Approche systémique et thérapies familiales (2 psychologues scolaires)	Association	30 h	350 €	2 x 50 €	2 x 170 €
Animateurs en éducation émotionnelle	Association	77 h	1 200 €	néant	330 €
Chagrin scolaire – Epistémologie	Privé	18 h	400 €	néant	150 €
Certificat de capacité à l'enseignement du français	Privé	93 h	1 058 €	150 €	700 €
Formation en Anglais	Privé	120 h	3 600 €	150 €	1 100 €
Formation sculpture et modelage	Privé	120 h	500 €	néant	1 000 €
Réduction du stress par la pleine conscience	Privé	66 h	1 892 €	néant	300 €
Pratique de relaxation évolutive-sophrologie	Privé	304 h	4 300 €	néant	1 000 €
Réduction du stress par la pleine conscience - méditation pleine conscience	Privé	29 h	380 €	néant	170 €
Thérapie psycho-biodynamique	Privé	120 h	4 860 €	néant	néant
Professeur facilitateur de biodanza	Privé	120 h	1 500 €	néant	néant
				605,00 €	soit un peu plus de 10 000,00 €
				dont organismes privés 5 550,00 €	

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

L'analyse du SNUipp-FSU 63

Comme le fait apparaître ce tableau, le DIF est constitué,

- d'une prise en charge des frais de formation financée sur le budget de la formation continue
- d'une indemnisation dès lors que la formation s'effectue hors temps scolaire financée sur le budget rémunérations

Le SNUipp-FSU constate et déplore que 5 380,00 € issus d'un financement public vont alimenter directement ou indirectement des organismes privés, soit

- 400,00 € pour les frais de formation prélevés sur le budget de la formation continue déjà très contraint
- 5 150,00 € pour l'indemnisation des participants



Le SNUipp-FSU a par ailleurs souligné une iniquité pour une action de formation continue destinée aux rééducateurs et aux psychologues scolaires financée à hauteur de 200,00 € sur les 750,00 € nécessaires alors que 656,00 € ont été attribués au financement du DIF : **alors, pour l'administration, où est la priorité ?**

Pour le SNUipp-FSU, le droit individuel à la formation peut constituer pour les collègues,

- un enrichissement personnel,
- une ouverture sur d'autres centres d'intérêt,
- une opportunité en vue d'une éventuelle reconversion.

Malheureusement les politiques d'austérité s'illustrent encore une fois en mettant en concurrence droits individuels et collectifs, alors qu'ils devraient au contraire se compléter.

En savoir plus...

[L'article du Kisaitou pratique du SNUipp 63](#)

[Le décret 2007-1470 du 15/10/07](#) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

[La circulaire 2010-206 du 17/06/10](#)

Article de Régine DUMAS